

Villefranche de Rouergue, le 31/05/2018

Compte-rendu du CTL du 31 mai 2018.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour dont un seul soumis au vote.

Le bilan de la formation professionnelle 2017 suivi du plan local de formation 2018 ont été présentés pour avis. On notera un investissement au niveau des formateurs (31) ayant animé 630 heures de formation. En point négatif, on notera que l'e-formation concentre 90 % du taux d'absentéisme et que 43 agents sont exclus de la formation depuis 3 ans. On notera que les collègues des catégories B et C sont les moins présents parmi les formateurs. Il est peut-être de plus en plus difficile de s'absenter des services. Sur le plan local de formation 2018, FO-DGFIP s'est abstenu compte tenu de la part grandissante des e-formations, pauvre substitut à une formation présente.

Une présentation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) a été faite, ainsi que du PAP (Plan Annuel de Prévention) qui en découle. On constate la part importante des risques psycho-sociaux en corrélation directe avec la diminution des effectifs et les emplois non pourvus. En réponse à ce risque, la Direction ne propose qu'une seule solution : l'EDR (équipe de renfort).

Ensuite a été exposé le tableau de bord de veille sociale. Les écrêtements ont diminué depuis l'an passé. On pourrait s'en féliciter, mais il reste tout de même un peu plus de 700 heures écrêtées. Avec 26 emplois non pourvus, le climat général est à l'inquiétude, ce que reconnaît le DDFIP. Quand reconnaîtra-t-il que l'arrêt de la baisse des effectifs et la reconnaissance de nos missions et de notre travail sont les conditions de la restauration de la confiance ? Cap2022 ? On a comme un doute.

Le bilan de l'évaluation professionnelle 2017 gestion 2016 a été ensuite présenté. Peu de recours. Fin du système de réduction/valorisation de l'avancement. Cap2022, préparons-nous à la rémunération au mérite et à la guerre dans les services pour une poignée de dollars.

Parlons maintenant du SPFE (service de la publicité foncière-enregistrement) avec la présentation de 2 fiches rédigées par M CANOUET et lues par M DEFAYS. Suite à la fin de MOOREA qui n'est pas un territoire d'Outre-mer, mais une application, l'enregistrement de Millau sera transféré au SPF-E de Rodez le 01/09/18. En effet, la sacro-sainte cible est de 1 SPF-E par département. En 2020, la fusion sera effective avec un seul et unique pôle SPF-E, amen. La seconde fiche explique dans le détail comment une organisation en 3 équipes A, B et C sera d'une efficacité optimale pour traiter le nouveau traitement intégré à Rodez 2, condition de rang un permettant d'ouvrir la possibilité de bénéficier du renfort de la BNI qui traitera le stock, alléluia !

